Natural Resources Canada

FORMULE 1

Rév. déc 2003

DEMANDE POUR UNE FABRIQUE D'EXPLOSIFS

1. NOM ET COORDO	NNÉES DE	LA SOCIÉT	É					
Nom de la société et/ou nom de	u demandeur			Adresse posta	ale			
Nom de la personne-ressource		Adresse	électronique		Nº de téléphone	Nº de d	cellulaire	Nº de télécopieur
2. TYPE DE LICENCI	E OU DE CI	ERTIFICAT (cochez les o	cases appro	priées)			
Nouveau		• ero du dossier XF		•••	,			
Renouvellement		<u>/(i</u>		avec des changem	ients		Modification	nn.
Précisez les changements							Modification	OT 1
Fabrique								
Installation fixe – précisez	le type (p. ex., e	explosifs, feux d'ar	tifice, agents prop	oulsifs) :				
Explosifs en vrac – site de	e base	Explosifs en vrac	site temporaire					
Certificat			·					
Explosifs en vrac – site sat	ellite E	cplosifs en vrac – c	démonstration	NA/H – méc	anique N	A/H – non méd	canique	Assemblage de feux d'artifice
Assemblage de perforateur	'S Douy o	omposants	Atoliar da paud		Rechargement	Autres (préd	nino=) :	
à charge creuse 3. EMPLACEMENT D			Atelier de poud	ire noire c	de cartouche	Autres (pred	isez):	
Province/comté/district/municipa								
Nom de la personne-ressource	au site		N ^o de télépl	hone				Nº de cellulaire
4. ENVERGURE DES Décrivez l'explosif ou les éléme exécutés au site envisagé ou (s fournissez tout renseignement s	nts qui seront fal elon le cas) à l'e	briqués ou entrepo extérieur de ce site						
5. PROJET DE LICEN Un projet de licence ou de cert ci-dessous et de toute autre inf a) Liste des formulaires anne	ificat doit être an ormation supplér xés à cette dem	nexé à cette dema mentaire ou preuve nande	ande et être accon e dont le Ministre	npagné (s'il y a lieu pourrait avoir beso	u) de formulaires, de in.	plans, de dess	sins, des do	ocuments décrits
		4 : Fabrique, équipements		: Fabrication et explosifs autorisés	Formulaire 6 : A procédés au		Form	ulaire 7 : Distances à préserver
Numéros des nouvelles pages soumises								
Numéros des pages non								
b) Liste des plans et des des	sins (note : nréc	ricaz la natura du	dessin la date d	at la numáro da rá	vision: au basoin f	ournissez tou	ıt renseigu	nement
supplémentaire dans une ann		JISEZ IA HATUIE UU	uessiii, la date e	st le liumero de re		ournissez tot	it renseigi	lement
Plan de la région	Pla	n du site	Plan d'étag	ge du bâtiment	Schéma du procédé		Schémas simplifiés du procédé, et canalisation et instruments	
c) Liste des documents (note une annexe)	: précisez la na	ature du docume	nt, la date et le ni	uméro de révisior	n; au besoin, fournis	ssez tout rens	seignemen	nt supplémentaire dans
Examen environnemental préalable				Procédures d'explo	nitation			
Plan d'urgence en cas de déverseme accidentel	e déversement			Procédures d'entretien				
Plan d'action en cas d'urgence				Formation				
ermissions spéciales sage du tabac, flamme, soudure)			Destruction/combustion					
Lettre(s) d'entente				Règles spéciales, Autres				
6. Nom du demandeur (en lettre	es moulées)	Date (jour/mois/a	année)	Méthode de pa	iement	<u> </u>		
				Nº du chèque	ou du mandat ——			
Signature du demandeur					u Receveur général d	du Canada		5
olgriduato da demandedi					uturelles Canada	Janada		
Note : Il est illégal de soumettre	dans cette dem	ande de l'informat	ion fausse ou	Division de la r des explosif 1431, rue Meri	réglementation is vale	Téléphone : Télécopieur : Courriel : ins	:`(613) 948 spectors@r	-5195 ncan.gc.ca
trompeuse.				Ottawa (Ontari	•		· .	ncan.gc.ca/mms/explosi
A L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT Approuvé par :						ia lacture		• ue la mounication
								Date d'expiration
Pour le ministre des Ressourc	es naturelles du	Canada	Date		aiement reçu O du brouillard			
Four le ministre des Ressourc	es naturenes du	Carraud	Date	No	o du brouillard			



FORMULAIRE 1 – ANNEXE

(verso du Formulaire 1) Rév. déc. 2003

EXIGENCES S'APPLIQUANT AUX DEMANDES DE PROJETS DE LICENCES

Un projet de licence doit être annexé à cette demande et, s'il y a lieu, être accompagné des documents mentionnés ci-dessous.

A) PLANS ET DESSINS DU SITE

Fournissez un plan (ou des plans) dressé(s) à l'échelle et agréé(s) par le Ministre ou une télécopie raisonnablement claire montrant la fabrique envisagée ou toute partie du procédé de fabrication, le site de la fabrique ou de la poudrière, tous les bâtiments ou toutes les structures se trouvant sur le site ou dont la construction y est prévue, les terrains adjacents et tous les bâtiments ou toutes les structures situés sur ces terrains; précisez les utilisations actuelles et prévues du site, des bâtiments ou des structures; donnez les distances exactes entre les différents bâtiments ou structures indiqués; fournissez des schémas d'aménagement ou des plans montrant l'emplacement des sorties d'urgence, des entrepôts et des lieux de travail des divers bâtiments et poudrières.

Note : Consultez le manuel « Principes de distances de sécurité » de la Division de la réglementation des explosifs (DRE) pour obtenir de plus amples renseignements quant au plan du site et aux exigences en matière de distance.

Exemple de légende de dessin :

Nº du bâtiment	Description du bâtiment/de l'installation	Quantité nette		
F-1	procédé de fabrication d'explosif : malaxage et production de cartouches	4 000 kg		
S-1	silo d'entreposage de n. a. : chargement d'un mélange d'explosifs en vrac dans des camions	50 tonnes métriques de n. a.		
R-1	remorque de n. a.	35 tonnes métriques de n. a.		
G-1	garage : installation de lavage et d'entretien	moins de 2 000 kg		
P-1	poudrière : entreposage d'explosifs de sautage	20 000 kg		
D-1	poudrière : entreposage de détonateurs	100 000 détonateurs		
НАВ	habitation	sans objet		

b) FORMULAIRE 4

Fournissez une description de la situation, de la nature et de la construction du site, de tous les bâtiments, des barrières de protection et des ouvrages liés à la fabrique d'explosifs ou à la poudrière envisagées, c.-à-d. la sécurité sur le site, les panneaux indicateurs, les bâtiments, les équipements (fixes et mobiles), le CVC (chauffage, ventilation et climatisation), l'éclairage, la protection contre les incendies et la protection contre les éclairs. Chaque procédé et chaque unité de fabrication nécessitent au préalable une approbation officielle (contactez la DRE pour obtenir de plus amples renseignements).

Pour les fabriques d'explosifs en vrac et les sites satellites seulement :

Le formulaire 4 peut être utilisé pour décrire les équipements de fabrication approuvés qui sont utilisés à ce site ou pour se reporter à la version actuelle de la Liste des unités de fabrication autorisées, établie par le demandeur. Pour enregistrer les mouvements des unités de fabrication, les demandeurs doivent faire parvenir les versions à jour de la Liste des unités de fabrication autorisées à l'administration centrale de la DRE et aux bureaux régionaux pertinents, dans un délai d'un jour ouvrable à compter du mouvement du véhicule (contactez la DRE pour obtenir de plus amples renseignements, notamment sur la procédure). Indiquez ici tout écart par rapport à l'actuelle Norme relative aux installations d'explosifs en vrac.

c) FORMULAIRE 5

Partie I - Explosifs autorisés :

Indiquez comme suit les explosifs ou les articles qu'il est proposé :

- de fabriquer : désignez les produits par leur appellation réglementaire, par leur nom, par leur numéro ONU, d'après la classification des risques, par la date de l'autorisation et par le numéro de dossier.
- d'entreposer : désignez les produits par leur appellation réglementaire, par leur numéro ONU et d'après la classification des risques (p. ex., explosifs de sautage de type E, ONU0241, 1.1D; détonateurs électriques pour sautage, ONU0030, 1.1B).

Partie II - Information sur le client :

Pour les fabriques d'explosifs en vrac et les sites satellites seulement :

Pour la fabrication d'explosifs qui sera exécutée à l'extérieur du site de base ou du site satellite, fournissez les coordonnées de la personneressource chez le client du site de base ou du site satellite et l'information sur l'emplacement du client sur le formulaire 5, notamment la distance
routière du site de base et du site satellite au site du client. Les demandeurs ayant un nombre de clients élevé ou changeant peuvent se reporter à
« la version actuelle de la liste des comptes-clients du formulaire 5 » et fournir les versions à jour de la liste de clients à l'administration centrale de
la DRE et aux bureaux régionaux pertinents, dans un délai d'un jour ouvrable à compter de la modification de cette liste.

d) FORMULAIRE 6

Un énoncé de ces éléments :

Identification du procédé

La nature du procédé qui sera exécuté à la fabrique ou au site satellite et dans chaque partie de ceux-ci; l'endroit où chaque procédé de fabrication et chaque description d'ouvrage lié à la fabrique seront réalisés; l'endroit dans la fabrique où seront entreposés les explosifs, tout ce qui est susceptible de s'enflammer spontanément, tout ce qui est inflammable ou tout ce qui présente un autre type de danger.

Quantité

La quantité maximale d'explosifs et de composants d'explosifs, mélangés entièrement ou partiellement, qui sera permise en tout temps dans tout bâtiment, machine, procédé de fabrication ou poudrière, ou à l'intérieur de la distance de tout bâtiment, machine, unité de fabrication, véhicule de fabrication ou poudrière qui est limitée en vertu du règlement ou de la norme.

Nombre limite de personnes

Le nombre maximal de personnes qui sera permis dans chaque bâtiment, unité de fabrication ou véhicule de fabrication dans la fabrique ou dans la poudrière, c.-à-d. les lieux ou les terrains où se déroule la fabrication d'un explosif ou une étape quelconque de cette fabrication. Note : S'il y a lieu, décrivez les situations spéciales, comme le transport maritime.

e) FORMULAIRE 7

Indiquez les distances qui seront préservées entre tout bâtiment ou endroit faisant partie de la fabrique et tout autre bâtiment, ouvrage ou endroit occupés par des personnes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la fabrique, ainsi que la classification de ces bâtiments, ouvrages ou endroits. Note: Les emplacements extérieurs où des gens travaillent, comme une carrière, doivent être situés à une distance D7 des procédés ou des activités. Les bâtiments abritant des personnes qui sont liées au demandeur sans toutefois être directement liées aux activités concernant les explosifs nécessitent, eux aussi, une distance D7.

(f) AUTRES INFORMATIONS

Toute autre information ou preuve dont le Ministre aurait besoin.

